

Paris, le 11 janvier 2010

Le Comité Scientifique
Jean-Christophe Pagès
Jean-Jacques Leguay

Adresse de réponse
Hamid Ouahioune
Secrétaire Général

Hamid.ouahioune@hautconseildesbiotechnologies.fr

Haut Conseil des biotechnologies
3, Place de Fontenoy
75007 Paris

Monsieur Jean-Pierre Sicard
Président de Novethic

Objet : Droit de réponse à l'article de Véronique Smée sur le site NOVETHIC, rapportant des propos de Corine Lepage à la suite de l'avis du 6/01/2010 rendu par le Comité Scientifique du HCB.

Monsieur,

Dans un récent article, votre collaboratrice rapporte des propos de Madame C Lepage qui mettent en cause la loyauté intellectuelle du comité scientifique du HCB. Comme Président et vice-président de ce comité, nous souhaitons bénéficier d'un droit de réponse.

Le HCB est composé de deux comités (et non de conseils) indépendants, le Comité Scientifique (CS) rend des avis, le Comité Economique Ethique et Social (CEES) rend des recommandations. Si les articles de presse qui ont fait suite à la publication de l'avis du HCB sur le Mon810 ont principalement retenu la recommandation du CEES qui, à la suite d'un vote, indiquait qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à cultiver le Mon810, l'avis du CS était, quant-à lui, nuancé. Dans notre avis, nous constatons l'absence de risques majeurs de cette plante génétiquement modifiée, tout en remarquant que les données statistiques du dossier ne répondaient pas aux nouvelles recommandations¹ des organismes d'évaluation, et que pour la détection de certains impacts sur la faune non cible, les plans de surveillance post-commercialisation auraient une grande importance. Pour plus de précisions nous vous renvoyons à la lecture du texte complet qui est accessible librement sur le site <http://www.ogm.gouv.fr>.

Notre dernier avis rendu faisait suite à la saisine de Mr le député F. Grosdidier au sujet de l'article de J. Spiroux de Vendômois et collaborateurs². Cet article est paru dans une revue, certes internationale, mais que l'on peut difficilement qualifier de « grande », étant donné qu'elle n'est pas cotée par le seul système actuellement reconnu par la communauté scientifique et les organismes d'accréditation de l'État (le site internet de la revue indique d'ailleurs un « *Unofficial Impact Factor* »).

Dans l'intervention de Mme C. Lepage rapporté par votre journal, il est dit qu'elle qualifie de « scandaleux » notre Avis, ce qui met directement en cause la probité de notre comité et la qualité de ses travaux. Nous tenons à préciser que notre analyse a porté sur l'article dans son ensemble, que nous avons repris l'intégralité des données de l'article même, et que nous n'avons, bien évidemment, pas de « cahier des

¹ Pour information, l'AFSSA et un membre du HCB font une nouvelle analyse des données de ce dossier en tenant compte de ces nouvelles recommandations. Les résultats seront communiqués début mars.

² Spiroux de Vendômois J., Roullier F., Cellier D., Seralini, G.E. A comparison of the effects of three GM corn varieties on mammalian health. Int. J. Biol. Sci., 2009, 5(7), 706-726.

charges ».

De cette analyse, il ressort que les auteurs ont appliqué la même méthodologie statistique que la société Monsanto. Celle là même que nous critiquions dans notre avis du 22 décembre. Mais, pour les études de toxicologie, le plus crucial est l'interprétation des données. Une différence statistique n'a de valeur que si l'on est capable de lui attribuer une signification biologique. Or cela n'apparaît pas être le cas pour les données exposées dans l'article de J. Spiroux de Vendômois et collaborateurs (l'avis du CS est consultable sur <http://www.ogm.gouv.fr>).

Par ailleurs, il est indiqué que Mme C Lepage laisse entendre que pour valider l'absence d'effet du Mon863³ sur le poids des animaux en fonction du sexe, « *le conseil (sic !)* ...a pris la moyenne des deux (valeurs) ». Il n'en est rien, d'une part ces données n'étaient pas significatives et J. Spiroux de Vendômois et collaborateurs ne les ont pas commentées plus avant dans leur article. Ce point est noté dans notre avis⁴. D'autre part, c'est pour le Mon810 que des différences de poids avaient été observées pour les reins, mais comme nous le disions dans l'avis : « ... *sans modification simultanée d'un ou plusieurs paramètres biochimique et sans que cet effet ne soit retrouvé à la dose forte...* ».

De l'ensemble des données de l'article de J. Spiroux de Vendômois et collaborateurs⁵, il n'était alors pas possible de conclure à une quelconque toxicité ; c'est ce que nous notons dans la conclusion de notre avis.

Enfin, pour ce qui est de la composition du « *conseil (sic !)* » : nous tenons à apporter les précisions suivantes, tout d'abord notre comité est composé de 35 membres et non de 24 ; de plus, que des membres du CS soient des acteurs scientifiques dans la recherche sur les OGM est logique et nécessaire pour que l'expertise soit pertinente, cela n'altère en rien l'acuité de leur regard critique et ne peut en aucun cas être interprété comme une « *prise de position en faveur des OGM* ». Pour tous les dossiers, en tant que président et vice-président, nous veillons scrupuleusement à l'objectivité des débats et à contrôler l'absence de conflits d'intérêt. Vous noterez aussi que sur les 35 membres du CS, aucune position divergente ne s'est exprimée dans cet avis.

Nous avons bien conscience que les OGM suscitent des réactions passionnées, ce qui est normal dans notre société démocratique. Dans ce débat, la place du Comité Scientifique du Haut Conseil est particulièrement bien définie par la loi. Notre difficile mission est de donner des informations scientifiquement établies sans masquer les incertitudes lorsqu'elles existent, et sans tabous ; lesquelles deviennent un support à la prise de décision par les autorités administratives. Dès lors nous entendons que nos avis ne soient pas caricaturés ou déformés.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer, nos salutations distinguées.

Jean-Christophe Pagès
Président du Comité Scientifique

Jean-Jacques Leguay
Vice-Président du Comité Scientifique

³ MON810 est tolérant à des larves de lépidoptères comme celles de la pyrale et de la sésamie, MON863 est tolérant à des coléoptères comme la chrysomèle des racines du maïs et NK603 est tolérant aux herbicides à base de glyphosate.

⁴ « ...les auteurs indiquent que plusieurs différences rapportées ne sont pas statistiquement significatives, une fois la correction FDR appliquée. Mentionner des différences faibles comme le poids des animaux (environ 3%) qui ne sont pas statistiquement significatives ne présente alors aucun intérêt. » Avis du 6 janvier 2010 relatif à la saisine de Mr le Député Grosdidier.

⁵ Spiroux de Vendômois J., Roullier F., Cellier D., Seralini, G.E. A comparison of the effects of three GM corn varieties on mammalian health. Int. J. Biol. Sci., 2009, 5(7), 706-726.